



EXTRAIS DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2012

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline.

Absents : BERTRAND Martine, (procuration à Roland MULLER), GLEIZE Claude Nicolas (procuration à Roger MAMO), HUBLOU Alain (procuration à SIMON Jacqueline), ROULET André (procuration à Joseph FAURE).

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 7

Table des matières

1.	Approbation du PV du Conseil municipal précédent.	2
2.	Célébration de la Saint-Hubert par les ACCA du territoire de l'Avance.	2
3.	Voirie : compte rendu de la commission de voirie du 11 juin 2012. 2012044 VoirieProg2012	2
4.	Voirie : demande d'élagage de la route des Jacques.	3
5.	Assainissement : compte rendu de la visite du SATESE du 2 avril 2012.	3
6.	Intervention de l'agence routière départementale (ARD).	4
7.	Conseil général : renouvellement de la convention d'Assistance Technique Départementale. 2012045 CGATD	4
8.	Dévezet : mise en conformité des périmètres de protection du captage.	4
9.	Dotations nationales de péréquation (DNP).	5
10.	Chef-lieu : lotissement.	5
11.	QD.	5
11.1.	Remerciements.	5
11.2.	Passage à niveau SNCF : problème de sécurité pour les véhicules débouchant sur la VC 6.	5
11.3.	Circulation routière : pétition.	6
11.4.	Eau : interventions de Joseph FAURE.	6

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT.

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2012 est proposée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

2. CÉLÉBRATION DE LA SAINT-HUBERT PAR LES ACCA DU TERRITOIRE DE L'AVANCE.

Les ACCA du territoire de l'Avance se sont réunies pour proposer la célébration de la Saint-Hubert. L'objet de ce temps fort est de valoriser une pratique sportive et traditionnelle de nos territoires de montagne. Cette manifestation est l'occasion d'organiser une messe de bénédiction des chiens et des fusils par le père Charles TROESCH et d'une journée de découverte autour de la chasse.

La date retenue est le 2 septembre prochain marquant l'ouverture de la chasse. Pour cette première édition, le lieu d'accueil est la baie St Michel sur la commune de Chorges.

Les communes du territoire de l'Avance sont sollicitées pour une aide financière. Celle-ci serait versée par l'intermédiaire de l'association ANIM'AVANCE.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cet événement, et de l'impact touristique sur notre territoire, le maire propose d'attribuer une subvention de 300 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire.

3. VOIRIE : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE VOIRIE DU 11 JUIN 2012. 2012044 VOIRIEPROG2012

Avec le concours de la DDT, la commission de voirie a arrêté le 11 juin 2012 un ensemble de travaux à réaliser. Ces travaux seront étalés sur plusieurs budgets.

Numéro de projets	Description de l'opération	Estimation HT
01	Route du Chapeau de Napoléon : assainissement de chaussée et reprise des rives (depuis le Saruchet 3 jusqu'au Saruchet 1)	5 300,00
02	Voirie de la ZA du Saruchet : revêtement en enrobé (1 ^{ère} section 160 m entre le carrefour RN 94 et virages accès piste auto-école)	12 000,00
03	Voirie de la ZA du Saruchet : revêtement en enrobé (2 ^{ème} section 120 m au droit de Provence Alpes canalisations)	13 000,00
04	VC n° 11 du Monastère : reprofilage grave bitume (200 m) et enduit bicouche général (partie basse 340 m)	13 800,00
05	VC N° 11 du Monastère : reprofilage grave bitume localisé et enduit bicouche général (partie haute 340 m)	17 000,00
06	VC N° 23 des Praux : reprofilage grave bitume (environ 600 m) et enduit bicouche général (1180 m)	41 800,00

Numéro de projets	Description de l'opération	Estimation HT
07	VC N°3 des Aroncis : grave bitume et enduit bicouche général sur 3 sections de longueur totale 350 m entre les Aroncis et les Massots	15 000,00

Sur proposition de M. Joël Bonnaffoux, conseiller général, la commission permanente du conseil général, lors de sa séance du 26 juin 2012, a attribué à la commune de Montgardin une subvention de 15 660,25 € pour un montant de travaux de 28 473 € HT au titre du programme 2012 de la voirie communale.

Dans le cadre de cette enveloppe, le conseil municipal a retenu les programmes 1 et 7 en totalité et le programme 6 partiellement.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès Cellier, le responsable de la DIRMED a rappelé que cette opération, devant être prise en charge par l'État dans le cadre de l'aménagement du carrefour (RN 94/RD 93), ne pouvait être intégrée dans le programme de voirie communale.

4. VOIRIE : DEMANDE D'ÉLAGAGE DE LA ROUTE DES JACQUES.

La coopérative laitière SODIAAL et le groupe LACTALIS effectuent des aménagements et des optimisations de la collecte du lait de leurs adhérents : quelques modifications de circuits ont été mises en place et ce depuis le début du mois de juillet.

Par courrier du 2 juillet 2012 le responsable local de SODIAAL signale quelques difficultés notamment pour circuler sur la route dite « les Jacques » (VC4). Des branches d'arbres en hauteur et en largeur réduisent le passage et endommagent les véhicules mesurant plus de 4 m de haut.

En application des dispositions du code rural (article D 161-24), le maire a prescrit aux propriétaires riverains de la voie communale d'élaguer les arbres en limite de leur propriété. Pour répondre aux impératifs administratifs, cette prescription a été transmise par lettre recommandée.

5. ASSAINISSEMENT : COMPTE RENDU DE LA VISITE DU SATESE DU 2 AVRIL 2012.

- Station du Saruchet :

Conclusion :

La fosse toutes eaux doit être vidangée le plus rapidement possible et le décolloïdeur décolmaté.

Un projet de remplacement de la station d'épuration est en cours.

- Chef-lieu

Cette station d'épuration a été mise en eau mi-octobre 2011. Son fonctionnement n'attire pas d'observation.

6. INTERVENTION DE L'AGENCE ROUTIÈRE DÉPARTEMENTALE (ARD).

L'Agence Routière départementale du conseil général est en charge de certains travaux spécifiques tels que le curage de fossés, le marquage routier, les glissières de sécurité et la réparation du matériel roulant. Le Département a souhaité que cette agence puisse intervenir de façon complémentaire pour le compte des collectivités locales.

Des barèmes sont proposés concernant :

- la location temporaire de matériels
- les prestations et travaux (matériels)
- les prestations de services.
- La fourniture et la pose de glissière de sécurité
- les peintures routières

Le maire estime que cette nouvelle activité peut être intéressante pour les collectivités et il conviendra de s'y référer en cas de besoin.

7. CONSEIL GÉNÉRAL : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE. 2012045 CGATD

La convention concernant l'assistance technique départementale signée en 2009 est arrivée à échéance en fin d'année 2011.

Lors de sa commission permanente du 20 septembre 2011 le conseil général a modifié le barème de participation des collectivités au service d'assistance technique départementale. Le coût par habitant DGF est désormais de 0,50 € pour l'assainissement collectif, de 0,15 € pour l'eau potable et de 0,05 € pour l'assainissement non collectif.

Une nouvelle convention est proposée.

Le montant de la rémunération de l'année 2012 serait :

Missions	Barème	Population DGF de l'année 2011 de la collectivité	Montant
Assainissement collectif	0,50 €/hab	469	234,50 €
Assainissement non collectif	0,05 € /hab	469	23,45 €
Protection de la ressource AEP	0,15 € /hab	469	70,35 €

Le maire propose au conseil municipal de souscrire une convention pour les trois missions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

8. DÉVEZET : MISE EN CONFORMITÉ DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE.

Par arrêté du 17 juin 2012, M. le Préfet a prorogé pour une durée de cinq ans la validité de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2007, afin de permettre à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance, d'acquérir les terrains et de mettre en œuvre les servitudes néces-

saires à l'achèvement des travaux de protection du captage du Dévezet situé sur les communes de la Bâtie Neuve et de Charges.

9. DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION (DNP).

Le 1er juin 2012, M. le préfet nous a notifié la dotation nationale de péréquation (DNP) dont la commune bénéficie pour l'année 2012 :

Population DGF 2012	488
Potentiel financier par habitant de la commune	577,72
Potentiel financier par habitant de la strate	572,19
Effort fiscal de la commune	0,99
Effort fiscal moyen de la strate	0,94
Produits post-TP par habitant de la commune	69,52
Produits post-TP par habitant de la strate	89,53
Part principale de la DNP 2012	1231
Majoration de la DNP 2012	849
Dotation globale DNP 2012	2080

10. CHEF-LIEU : LOTISSEMENT.

Par courrier circulaire du 25 mai 2012, le maire a proposé à l'ensemble des promoteurs ou lotisseurs potentiels du département de faire une offre concernant la création du lotissement du chef-lieu.

11. QD.

11.1. REMERCIEMENTS.

Le Président de l'association « Randonnée Caturige » adresse ses remerciements pour la subvention que le Conseil municipal a attribuée et versée à l'association.

11.2. PASSAGE À NIVEAU SNCF : PROBLÈME DE SÉCURITÉ POUR LES VÉHICULES DÉBOUCHANT SUR LA VC 6.

Francis ESCALLIER expose le problème auquel sont quelquefois confrontés les véhicules débouchant sur la voie communale numéro 6 après avoir traversé le passage à niveau SNCF. En effet, avant de s'engager sur le passage à niveau les conducteurs de ces véhicules peuvent ne pas avoir vu d'autres véhicules circulant en face sur la VC 6 ou la VC 9 vers le passage à niveau. Ils se trouvent donc de ce fait contraints de s'arrêter sur la voie SNCF. Le risque auquel ils sont ainsi exposés paraît évident malgré le fait que tout passage de train provoque l'abaissement de la barrière une vingtaine de secondes avant.

Ce danger ayant déjà été évoqué il y a quelque temps par Roland MULLER, le maire propose d'installer un panneau d'information, sur la VC 9 devant le passage à niveau, attirant la vigilance des conducteurs sur ce risque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

11.3. CIRCULATION ROUTIÈRE : PÉTITION

Par courrier du 16 juillet 2012, transmis le jour du conseil municipal du 19 juillet 2012, des pétitionnaires du lotissement Saruchet 1 ont demandé au maire « de faire rapidement le nécessaire pour la sécurité de tous les enfants du lotissement en installant un ralentisseur de type dos-d'âne ou une chicane pour faire ralentir les voitures ».

Le maire rappelle la réglementation en la matière :

Actuellement sont positionnés des panneaux « limitation à 45 km/h ». Or les dispositions du code de la route prévoient que les limitations de vitesse sont graduées comme suit : 50, 70, 90, 100, 110, 130. La limitation 30 est réservée à une zone « 30 » (zone semi-piétonne, abords immédiats des établissements scolaires etc.) ; La limitation « 50 » est applicable à une zone dite "agglomération" au sens de l'article R 110-2 du code de la route.

Le lotissement ne permet pas le classement en zone 30 et en zone 50.

Le décret numéro 94-447 fixe comme suit les modalités d'application des ralentisseurs de type dos-d'âne : l'implantation des ralentisseurs est limitée aux agglomérations au sens du code de la route, et aux zones 30.

En conséquence, les ralentisseurs mis en place actuellement ne sont pas en conformité avec ces dispositions réglementaires. Il n'est donc pas souhaitable d'augmenter leur implantation au risque d'être contraint de les supprimer complètement.

D'autre part, le conseil municipal estime que la voie publique n'a pas vocation à servir d'aires de jeu aux enfants.

En raison de ce qui précède, le conseil municipal à l'unanimité estime qu'il ne peut être donné une suite favorable à la demande présentée par les pétitionnaires.

11.4. EAU : INTERVENTIONS DE JOSEPH FAURE.

Joseph FAURE rend compte des interventions ci-après :

- le 20 juin 2012 : recherche et réparation d'une fuite située sur la canalisation communale entre l'école et le bâtiment Espitallier. L'entreprise VEOLIA étant en grève la détection de cette fuite n'a pu être réalisée que grâce à la mise à disposition par la commune de La Bâtie Neuve d'un matériel de recherche spécialisé sur les conduites métalliques. Bien entendu ce matériel était piloté par M. Astier, responsable technique à la commune de La Bâtie Neuve. Le maire et le conseil municipal adressent leurs plus chaleureux remerciements à M. le maire de La Bâtie Neuve et à M. Astier.
- Le 25 juin 2012, intervention au quartier des Casses, sur la partie privative d'une habitation (plomberie).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée la séance est levée à 22:30.

Le Maire

Roger MAMO